

CONSEIL MUNICIPAL du 21 août 2007 à 18h00

Présents : Monsieur DOUET, Madame LAUDIJOIS, Madame BOULANGER, Monsieur NORMAND, Monsieur MAQUET, Madame GON, Monsieur VONCK, Monsieur ANSART. Madame Odile FAUCHER.

Absents excusés : Monsieur PICOU, Mademoiselle PICKERING.

Secrétaire de séance : Madame LAUDIJOIS

ORDRE DU JOUR :

- **Proposition de la STPEE de compléter les travaux d'éclairage public Ruelle de Chaâlis, rue Moitié, et Allée du Jeu d'Arc**

Les travaux d'enfouissement des réseaux, Rue et Place Niville, ont coûté moins chers que prévu (-19 000€) parce qu'il y a eu moins de tranchées et de traversées de rues que dans le projet initial.

Il n'est plus possible d'utiliser la somme économisée pour poursuivre l'enfouissement Ruelle de Chaalis ou Rue Moitié car ces travaux ne pourraient entrer dans le cadre du marché d'appel d'offres.

La STPEE propose d'équiper les poteaux en béton de la Ruelle de Chaâlis et de la Rue Moitié de potences, crosses et lanternes neuves, en attendant de pouvoir procéder à l'enfouissement des réseaux, pour un coût de 4324.25€ H.T. Ces travaux peuvent entrer dans le cadre du marché en cours et seront donc subventionnées à 65%.

- Inconvénients : les lanternes neuves sur les poteaux en béton ne donneront pas un bel ensemble.

- Avantages : les lampes neuves consomment beaucoup moins d'énergie et éclairent bien mieux.

Enfin, les crosses et les lanternes seront réutilisables lors de l'enfouissement des réseaux de ces deux rues.

Les 9 membres présents du Conseil Municipal décident donc d'accepter la proposition de l'entreprise STPEE.

Allée du Jeu d'Arc : la STPEE devait rendre carrossable gratuitement la sente menant au jeu d'arc pendant les travaux en profitant du matériel de chantier qui était sur place. Cela n'a pas été possible, faute de temps. L'entreprise présente maintenant un devis d'un montant de 1874€.Le Conseil Municipal ne prend pas de décision et demande des renseignements complémentaires.

Entretien de l'éclairage public : la STPEE doit fournir un devis.

Séance levée à 18h45